

TMJ.-  
REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 96-178 du 30 Mai 1996

portant nomination du Colonel Seïdou  
MAMA-SIKA en qualité de Directeur de  
Cabinet Militaire du Président de la  
République.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-218 du 25 Septembre 1991 portant composition des Cabinets du Président de la République et des Ministres ;
- SUR proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 15 Mai 1996,

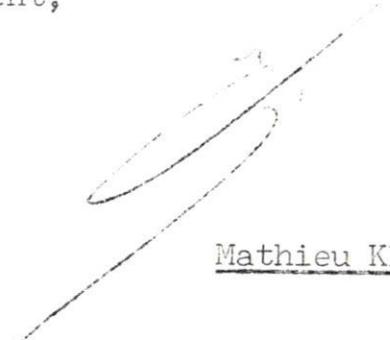
DECRETE :

Article 1er.- Le Colonel Seïdou MAMA-SIKA est nommé Directeur de Cabinet Militaire du Président de la République.

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

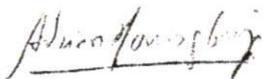
Fait à COTONOU, le 30 Mai 1996

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
Mathieu KEREKOU.-

.../...

Le Premier Ministre, chargé de  
la Coordination de l'Action  
Gouvernementale et des Relations  
avec les Institutions,



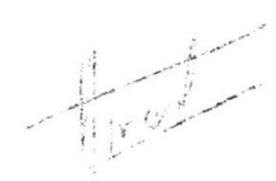
Maître Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre délégué auprès du  
Président de la République,  
chargé de la Défense Nationale,

Le Ministre des Finances,



Sévérin ADJOVI.-



Moïse MENSAH.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MDN 4 MF 4  
AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-  
DLC 3 DC/MIL 2 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3  
INTERESSE 1 JO 1.-